

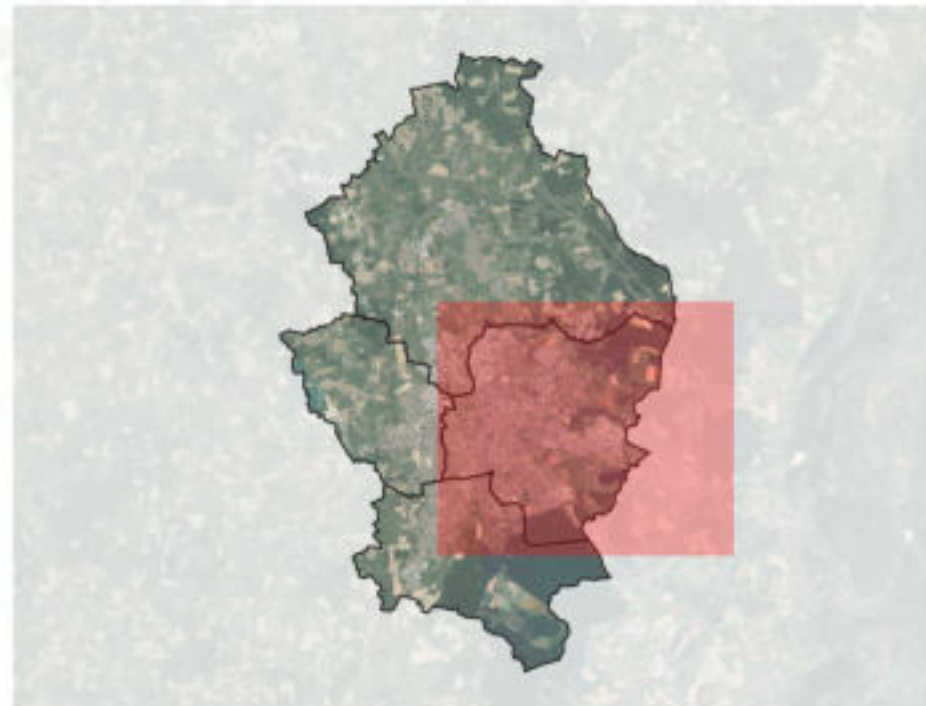
Révision du PLU

Commune de Bourg-en-Bresse

Annexe - Servitudes d'utilités publiques (SUP) - 2

Date d'arrêt : 23 septembre 2024

Conseil Municipal d'approbation du 23 Juin 2025



1:8000

Version du 12-06-2025



◆ Bâtiments faisant l'objet d'une protection des monuments historiques classés ou inscrits

Réseaux

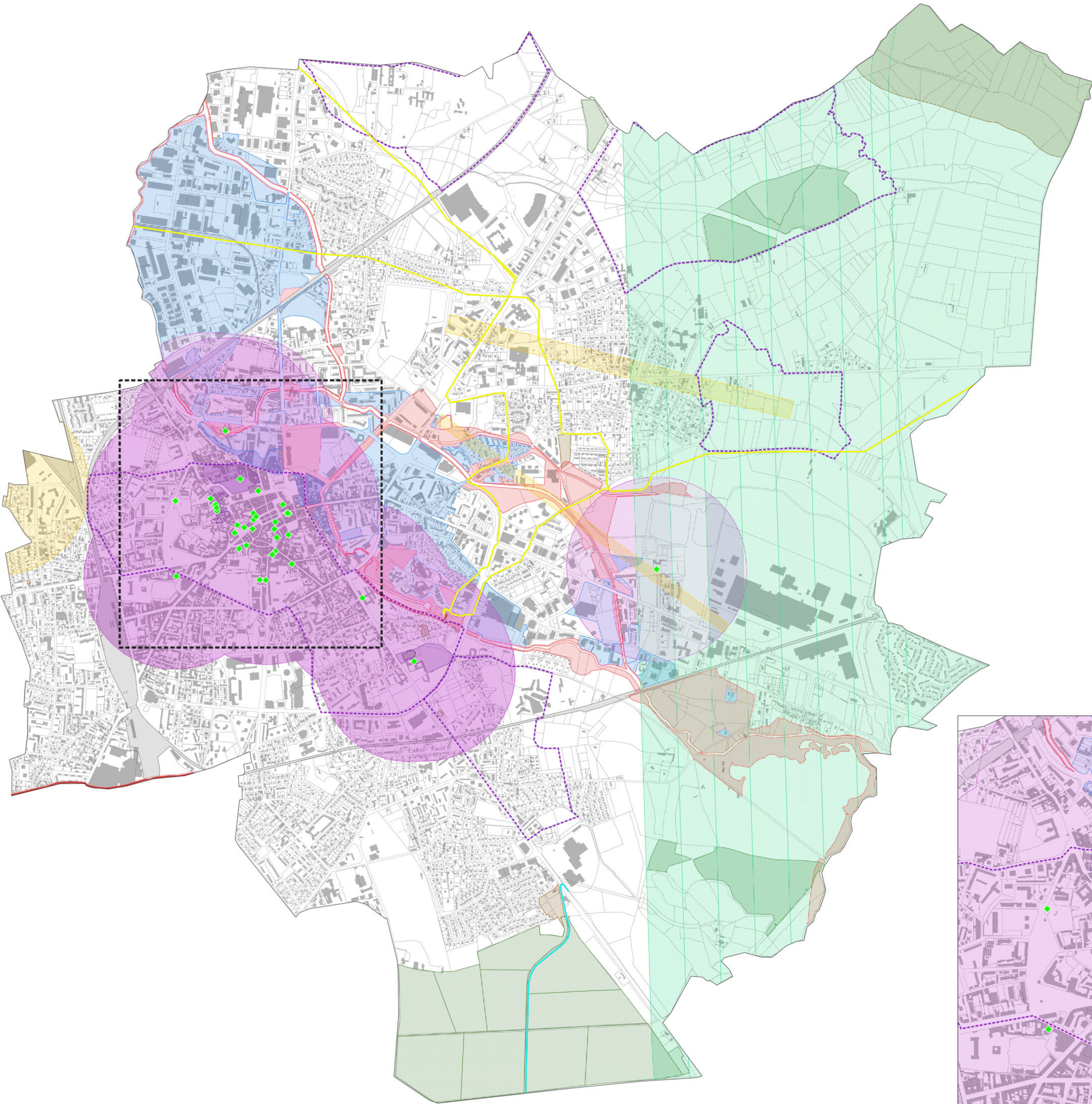
- Canalisation de réseau de télécommunication
- Canalisations électriques
- Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de distribution de gaz

Servitudes du PLU

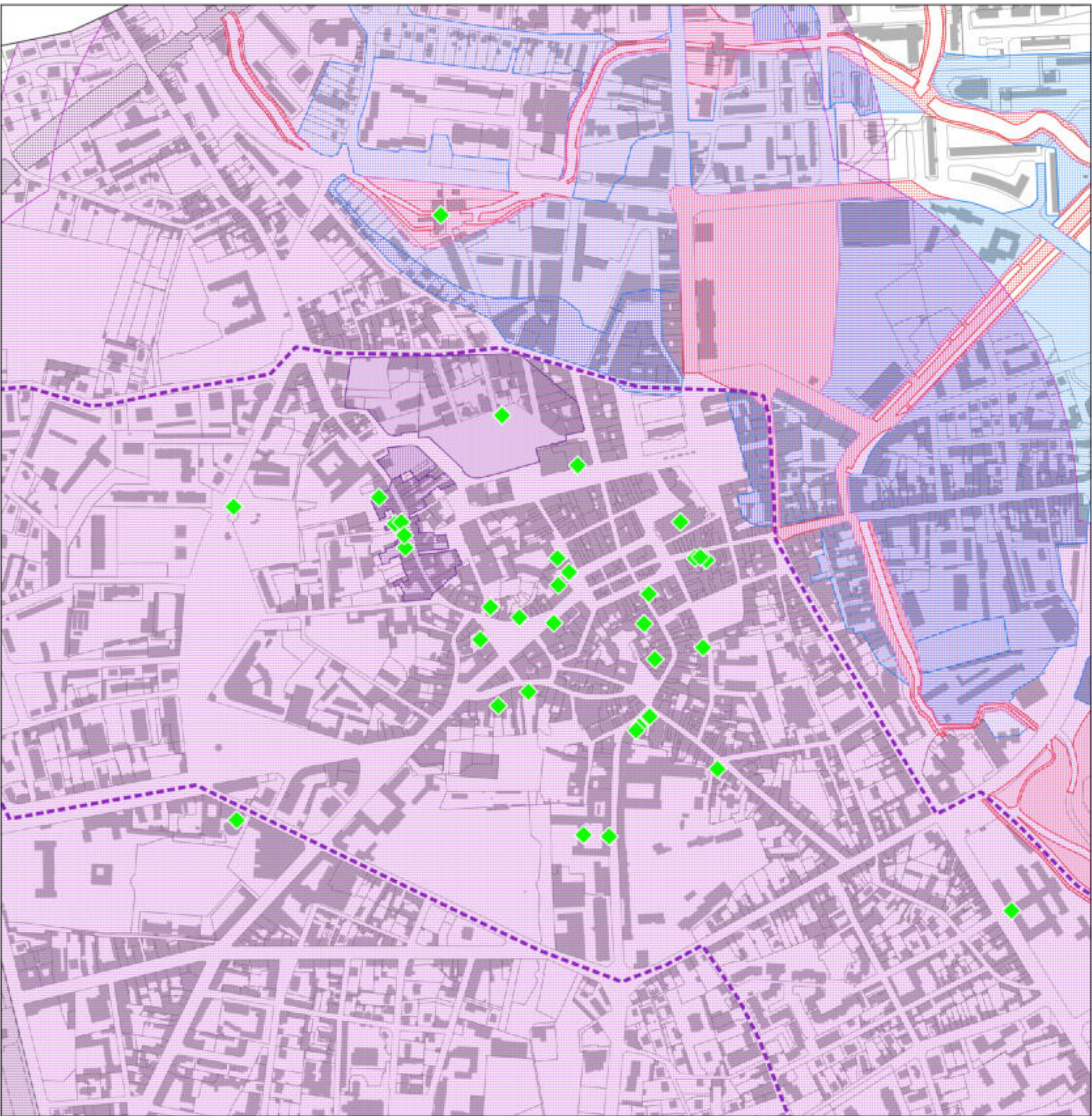
- A1 - Bois et forêt soumis au régime forestier (ONF)
- AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit et classé
- AC2 - Sites et monuments naturels inscrits
- I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de distribution de gaz
- PM1 - PPR rouge
- PM1 - PPR bleu
- PM2 - Servitudes relatives aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT2 - Protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer : Emprise du domaine public ferroviaire
- T5 - Plan de dégagement de l'Aérodrome de Bourg-Ceyzériat
- Zone de présomption de prescription archéologique

Eléments de repère

- Bâtiments
- Limites cadastrales



Secteur du Centre-ville



500 m